

A. — FORMATION PROGRESSIVE DU RÉGIME FÉODAL

Quand la féodalité fut constituée à la fin du x^e siècle, l'élément territorial portait le nom de fief, *feodum*. Suivant Cujas et la plupart des juristes français, *feodum* vient de *fides* et désigne la terre à raison de laquelle on était tenu de fidélité envers un suzerain. Selon les Allemands *feodum* est d'origine germanique. *Fe*, salaire, récompense; *od*, propriété, bien, possession; *feodum*, propriété donnée en récompense à titre de solde ou salaire. On peut regarder cette origine comme la plus probable — au point de vue de la structure du mot, — parce qu'à l'époque où il est employé il vient de Germanie et parce que avant son acception ce genre de propriété se nommait *beneficium*.

Du v^e au ix^e siècle, le *beneficium* désigne la même nature de biens que le *feodum* qui apparaît à la fin du ix^e siècle. Ces deux noms sont synonymes et le premier s'emploie indifféremment jusque dans une charte de 1162.

Pour connaître la nature du *feodum* du v^e au ix^e siècle, il faut étudier le *beneficium*.

Les bénéfices apparaissent aussitôt après l'invasion des Germains. Ce genre de propriété est opposé à l'alleu, *alodium*, qui désigne une terre que le possesseur ne tient de personne, qui ne lui impose aucune obligation. Les premiers alleux furent probablement les terres dont s'emparèrent les Germains vainqueurs, et que, comme les Francs ou les Visigoths, ils reçurent du sort et de la conquête. *Beneficium* indiqua, dès l'origine, une terre reçue d'un supérieur, à titre de récompense et qui obligeait envers lui à certains devoirs.